

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

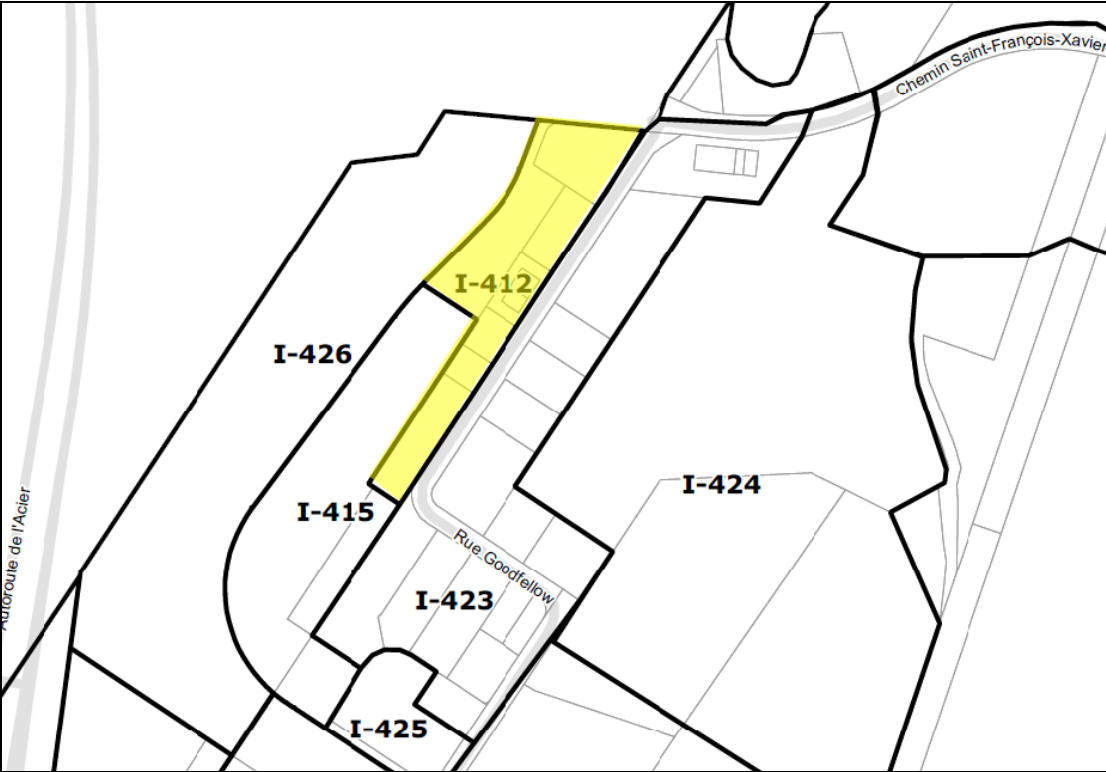
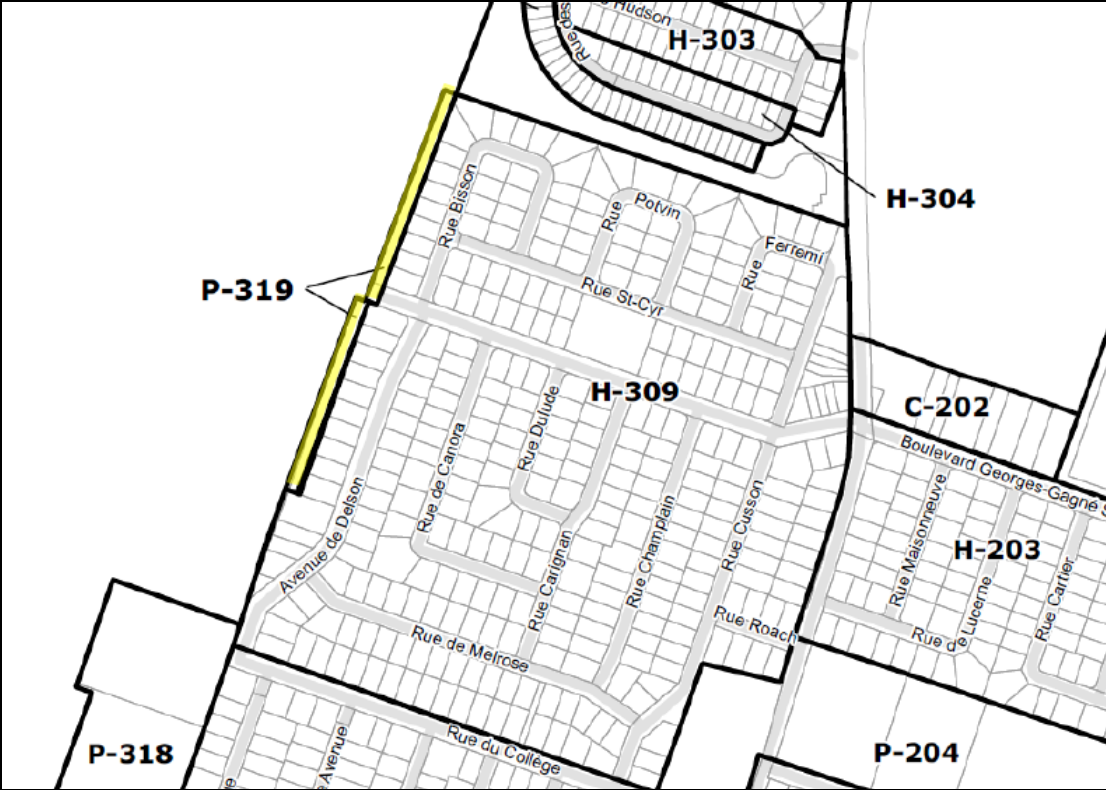
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance tenue le 2 juillet 2019, le conseil municipal de la Ville de Delson a adopté le premier projet de règlement n° 901-26 modifiant le règlement de zonage n° 901.
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 20 août 2019 à 19h dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville située au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson. Au cours de cette assemblée, le maire ou toute autre personne désignée par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement vise à :
 - a) Modifier certaines normes relatives à l'abattage d'arbres dans le but de prohiber l'élagage sévère des branches d'arbres;
 - b) Ajouter des dispositions relatives à l'abattage des frênes dans le but de protéger cette espèce d'arbre contre l'agrile;
 - c) Annexer une grille des usages et des normes au règlement de zonage n° 901 pour la zone P-319;
 - d) Remplacer certaines notes particulières de la grille des usages et des normes de la zone I-412 puisque les renvois effectués dans le règlement sont erronés.
4. Les dispositions concernant l'abattage d'arbres et des frênes du règlement de zonage n° 901 s'appliquent à l'ensemble du territoire de la municipalité.

Les dispositions visant à annexer ou corriger certaines grilles des usages et des normes du règlement de zonage n° 901 s'appliquent distinctivement à chacune des zones P-319 et I-412.

Ces zones sont identifiées sur les plans ci-dessous



Une description détaillée des zones peut être obtenue au bureau du soussigné à l'hôtel de ville.

5. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Le projet de règlement n° 901-26 peut être consulté au Service des affaires juridiques et du greffe à l'hôtel de ville situé au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, durant les jours et heures habituels de bureau.

Donné à Delson, ce 8 juillet 2019.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier